

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 2 juillet 2020

Commissions finances et sociale

Point cantine

Monsieur le Maire informe son Conseil qu'une réunion a eu lieu mardi 23 juin 2020. Un prestataire, Sud est restauration, est sollicité pour la gestion des ressources humaines de la cantine. Celui-ci fournit un cuisinier et toute la gestion (paye, congés...). La cuisine sera toujours faite sur place mais le cuisinier sera l'employé de SER. Les menus seront mis en place avec une diététicienne pour l'utilisation de produits locaux. L'association gardera cependant la gestion de l'encadrement à la cantine le temps de midi. Ce mode de fonctionnement entrera en vigueur dès la rentrée de septembre 2020. Il s'agit de faciliter la gestion qui est tenue pour l'instant par des bénévoles qui n'ont pas forcément le temps ni les compétences.

Demande de subvention épandage des boues d'assainissement

Monsieur le Maire explique que les travaux de curage des lagunes sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de l'Ain de de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan Départemental de l'Eau et un programme d'action « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la totalité de l'opération « épandage des boues après le curage des lagunes »

VALIDE le montant HT de 5 075€ de l'opération et les modalités financières de cette dernière

VALIDE l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération « curage des lagunes »

SOLLICITE les aides du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau pour cette opération

AUTORISE pour cette opération « épandage des boues après le curage des lagunes », le département à percevoir l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la commune de Chevroux et de lui reverser

DEMANDE l'autorisation au Conseil départemental et à l'Agence de l'Eau de pouvoir commencer les travaux par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées.

Création du conseil des jeunes

Monsieur le Maire indique aux membres présents de l'Assemblée qu'il souhaiterait créer un conseil municipal « jeunes ».

- Vu la convention Internationale des Droits de l'Enfant ;
- Vu la charte Européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale
- Vu l'article L.2143-2 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la motivation des jeunes filles et jeunes garçons de la commune de développer leur sens civique en menant des actions d'intérêt général dans le cadre de la création d'un conseil municipal des jeunes

Considérant que cette instance offrira aux jeunes un espace de parole et leur permettra de participer à la vie de la commune en les impliquant dans la vie démocratique ;

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition de son Maire de créer un conseil Municipal Jeunes sur la commune de Chevroux

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Monsieur le Maire met en place une commission conseil des jeunes.

Le Conseil des jeunes doit être mis en place en novembre, les élections devront donc se tenir mi-octobre. La première réunion de la commission conseil des jeunes se tiendra mercredi 8 juillet 2020 à 19 h à la salle de la mairie pour la constitution du règlement.

Validation liste CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué. Elle est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de douze noms pour les commissaires titulaires.

Constitue une liste de douze noms pour les commissaires suppléants.

Charge Monsieur le Maire de la suite du dossier.

CIVILITE	NOM	NOM DE JEUNE FILLE	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	Impositions directes locales
M.	DOUVRES		JEAN-CLAUDE	27/08/1949	809 ROUTE DE VARAMBON	CHEVROUX
M.	DURAND		JACQUES	26/12/1966	429 ROUTE DE DRENOUILLE	CHEVROUX
M.	GONNET		CHRISTIAN	20/09/1958	759 ROUTE DE VARAMBON	CHEVROUX
M.	KONEY		FREDERIC	05/05/1979	134 ROUTE DE MANZIAT	CHEVROUX
M.	MARGUIN		ALAIN	16/02/1957	1010 ROUTE DE L ETANG	CHEVROUX
M.	MARGUIN		GILBERT	30/05/1942	891 ROUTE DE FAYOLLE	CHEVROUX
M.	MARGUIN		STEPHANE	30/10/1971	264 ROUTE DES MOUILLES	CHEVROUX
M.	PAQUELET		MICHEL	09/09/1950	LE BOURG	CHEVROUX
MME	RIGAUD	DIOCHON	ISABELLE	26/12/1961	731 ROUTE DU MONT	CHEVROUX
MME	SAVERET	DEBOURG	CATHERINE	10/12/1970	101 ROUTE D ARPENT	CHEVROUX
MME	BERRY	PAQUELET	ANNIE	11/02/1959	12 ROUTE DE L EGLISE	CHEVROUX
MME	BERTHAUD	MANIGAND	BERNADETTE	07/10/1962	562 ROUTE DES SALETES	CHEVROUX
M.	CARTERON		JEAN-PAUL	30/01/1949	168 ROUTE DE MANZIAT	CHEVROUX
M.	COMAT		ROGER	08/06/1942	517 ROUTE DE CURTETRELLE	CHEVROUX
M.	DARBON		LIONEL	21/09/1980	455 ROUTE DE LA BOUCHARDIERE	CHEVROUX
M.	DECRETE	MONNIN	MARTINE	21/06/1953	83 IMPASSE DES VERNES	CHEVROUX
M.	FOUCHEROT		STEPHANE	05/08/1975	16 Route des Gonnières	CHEVROUX
MME	MENDES	BROUILLARD	SANDRINE	19/02/1984	13 ROUTE DE PONT DE VAUX	CHEVROUX
MME	NICOLAS	POUMEROL	SOPHIE	03/09/1972	2850 ROUTE DE BOISSEY	CHEVROUX
M.	VAYER		CHRISTOPHE	18/04/1973	828 ROUTE DE FAYOLLE	CHEVROUX
Mme	CONSTANT	PREVEL	CHRISTELLE	07/12/1971	487 ROUTE D ARPENT	CHEVROUX
M.	PANCHOT		PATRICE	14/04/1975	151 ROUTE DES TEPPEES	CHEVROUX
Mme	BELLENGUEZ		LAURENT	04/07/1978	222 ROUTE DE PONT DE VAUX	CHEVROUX
Mme	DEVEYLE	FEYEUX	ESTELLE	14/04/1975	683 ROUTE DE FAYOLLE	CHEVROUX

Autorisation encaissement chèques / émission mandat au nom des particuliers (portages alimentaire – covid)

Monsieur le Maire rappelle que pendant le confinement la commune a proposé un service de portage alimentaire aux personnes de plus de 70 ans. Aussi, la commune a payé les factures alimentaires contre remboursement auprès des particuliers afin de faciliter la gestion. Pour ce faire Monsieur le Maire demande l'autorisation à son Conseil d'encaisser les chèques des particuliers pour le remboursement du portage et il demande également l'autorisation d'émettre des mandats pour le compte des particuliers.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre des mandats pour le compte des particuliers

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser des chèques émis par des particuliers pour le portage alimentaire

Admission en non-valeur – budget assainissement

Le Conseil,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier en date du 03/06/2020

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 191.4€ se décomposant comme suit :

Année	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant TTC
2018	2018 R 3 6	BATAILLARD Gilles	191.4

Admission en non-valeur – budget communal

Le Conseil,

Vu la demande d'admission en non-valeur du trésorier en date du 03/06/2020

DECIDE d'admettre en non-valeur les produits pour un montant de 8.80 € se décomposant comme suit :

Année	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant TTC
2018	2018 T 236	JACQUOT Michael	8.8

Commission bâtiments, routes et chemins

Point travaux

L'adjoint du Maire annonce qu'il n'y a pas de retard sur l'entretien de la commune. Il y a énormément de tonte et de taille. Le désherbage thermique est en route et fonctionne bien, l'herbe repousse de moins en moins. Une conseillère rappelle que du matériel sera nécessaire pour la messe du 18 juillet. Monsieur le Maire rappelle qu'il faudra faire revenir Horloge Plaire pour faire leur entretien qu'ils n'ont pas pu faire la dernière fois. L'église a été nettoyée, l'accès est dorénavant possible. Le portail de l'église est à revoir, Monsieur le Maire demandera aux agents communaux d'aller voir si une réparation est possible.

Bilan contrôle électrique

Monsieur le Maire annonce à son Conseil que les installations électriques des bâtiments de la commune ont été vérifiées (contrôle annuel) avant le confinement. Il présente à son Conseil le rapport de la société Bevelec, missionnée pour ce travail. Un bloc de sécurité est à mettre au niveau de la salle de réunion et un au niveau de l'ancienne salle des fêtes, au niveau des WC extérieur, absence de verrine a été notifiée. Monsieur le Maire propose d'envoyer les recommandations à Arelec afin que l'entreprise vienne remettre en état.

Rénovation bâtiment communal

Monsieur le Maire informe son Conseil que le point est ajourné, une réunion commission bâtiment aura lieu le mercredi 15 juillet 2020 à 19h00.

Programme voirie 2020 – Etude des devis

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la tournée des chemins, des travaux de voirie à divers endroits de la commune ont été envisagés. Des devis ont donc été demandés aux entreprises AXIMA, Piquand et Socaf. L'entreprise Socaf propose du PATA à 1 020.00 € la tonne, la réfection de la route de Rotaillat pour 3 920.00€ et la réfection de la route de Lusignat pour 3 990.00€. L'entreprise Piquand propose du PATA à 1150€, la réfection de la route de Rotaillat pour 4240€, la réfection de la route de

Lusignat pour 4 032€. Et l'entreprise AXIMA propose du PATA à 1 050.00 € la tonne, la réfection de la route de Rotaillat pour 4 910.00€.

Le conseil municipal, après avoir étudié les trois devis et après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE le devis n°JMF 20 6 187 d'un montant de 3 990.00€ HT soit 4 788.00€ TTC, le devis JMF 20 6 188 d'un montant de 6 720.00€ HT soit 8 064.00€ TTC et le devis JMF 20 6 189 d'un montant de 8 160€ HT soit 9 792.00€ TTC de l'entreprise Socaf sis ZA La Fontaine – Crottet – BP16 – 01290 PONT DE VEYLE.

Report Certinergy – isolation des combles

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil s'est inscrit dans le programme Isol'01 (coordonnée par le SIEA). De ce fait, CNSolution (filiale de Certinergy) a procédé à des visites techniques des bâtiments communaux dont les combles perdus étaient susceptibles d'être isolés (école et bibliothèque). La commune a depuis reçu un rapport de visite que présente Monsieur le Maire au conseil. Il y a 94m² a isolé pour la bibliothèque et 340m² pour l'école. Certinergy propose maintenant deux solutions à la commune de Chevroux :

- Une solution clé en main : Les travaux sont réalisés par un partenaire local de Certinergy et la collectivité paie uniquement 4 650.96€ sur les 7770€ (déduction faite de la prime CEE
- Une solution accompagnement : le rapport de visite sert de cahier des charges pour passer le marché des travaux afin de garantir que les travaux soient éligibles aux CEE. Une fois les travaux réalisés et payés Certinergy procède à la constitution du dossier de demandes de CEE et verse la prime à la collectivité.

Le conseil Municipal,

DECIDE d'isoler les combles de l'école et de ne pas isoler les combles de la bibliothèque, sous utilisés. D'OPTER pour la solution clé en main pour un montant de 6 240.00€ de travaux estimés et un reste à charge de 3 577.80€.

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier

Salle des fêtes : tarifs du podium et conditions de locations

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose dorénavant d'un podium qui est louable avec la salle. Cependant il convient que ce soient les agents communaux qui s'occupe du montage et du démontage. Monsieur le Maire explique qu'il faudrait donc définir un tarif pour la location du podium afin de couvrir la prestation des agents communaux. Deux tarifs seraient proposés pour une location partielle et une location totale. Monsieur le Maire calculera le coût salarial des agents communaux pour le montage ainsi le tarif sera proposé lors du prochain conseil. Une caution sera également mise en place lorsque le podium sera loué.

Afin de garantir les mesures sanitaires, la commune demande à chaque locataire de signer les documents suivants :

- Le décret 2020-663 Article 45 qui définit les conditions d'utilisation d'une salle des fêtes
- L'affiche des gestes « Protégeons nous les uns des autres »
- L'attestation sur l'honneur du respect des gestes et des conditions d'utilisations de la salle, pour rappel : Limiter le nombre de participants à 200 personnes, Interdire l'organisation d'une buvette et l'utilisation du bar de la salle, Imposer le port du masque pour tous déplacements, Respecter un mètre entre chaque participant, Interdire de danser et d'une manière générale interdire aux participants de se lever sans motifs impérieux, mettre à disposition de tous du gel hydroalcoolique.

Gestion éclairage public – devis SIEA + heures d'extinction

Monsieur le Maire informe son Conseil que le SIEA peut subventionner les travaux de la commune sur la partie électricité. La base de calcul des subventions, selon les calculs du SIEA, sera de 66% du montant total des travaux.

Monsieur le Maire explique à son Conseil qu'il est nécessaire de refaire les points lumineux n°23, 24, 26, 33 et 34 situés route de Boissey (de la sortie du croisement avec la route de Pont de Vaux jusqu'à l'école) du fait de leur vétusté.

Le SIEA propose à la commune deux avant-projets détaillés, le premier, sans option, vise à moderniser les points lumineux cités au-dessus qui doivent l'être obligatoirement. Le montant global des travaux s'élève à 9 000.00€ TTC répartis de la manière suivante : 2 790.00 subvention du syndicat, 1 476.36 FCTVA, reste à charge : 4 733.64. Le deuxième projet détaillé propose à la commune la modernisation, en plus des points lumineux cités, les points lumineux 27, 36 et 37 soit toute la rue. Le montant global des travaux s'élève à 16 200.00€ répartis comme suit : 5 100.00€ de subvention, 2 657.45€ de FCTVA et reste à charge 8 442.55€.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

DECIDE d'accepter le deuxième avant-projet pour une rénovation des 10 points lumineux de toute la rue, pour un montant global de 16 200.00€ avec un reste à charge pour la commune de 8 442.55€

Monsieur le Maire propose d'éteindre les luminaires publics sur des horaires spécifiques pendant la nuit pour des raisons d'économie d'énergie, et de baisser la pollution lumineuse. Il convient si le conseil décide l'extinction des luminaires, d'ajouter du matériel, et de modifier les installations. Le conseil décide de saisir le SIEA afin de faire une étude qui définira les secteurs concernés, le coût de la mise en place et ensuite les horaires seront définis.

Servitude de passage et autorisation de voirie parcelle A855

Monsieur Le Maire expose la situation au Conseil Municipal. L'accès à la parcelle A1109 est conditionné à la servitude de passage de la commune pour la parcelle A855. Messieurs BONNAND Paul et Roger, propriétaires actuels du terrain A1109 ont contacté la Commune afin de régulariser cette situation par la constitution d'une servitude de passage. C'est pourquoi, afin de régulariser la situation, il est demandé au Conseil Municipal de concéder une servitude de passage.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, A l'unanimité,

CONCEDE, sans indemnité, une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section A855, au profit de la parcelle cadastrée section A n°1109

Proposition nouvelle antenne Orange

Monsieur le Maire présente à son Conseil un projet de la société ATC qui souhaite implantée une antenne Orange sur la commune de Chevroux. Le dossier est consultable en Mairie. Le montant de la location annuel va évoluer en conséquence. Il était actuellement de 5 138.00€ annuel. Monsieur le maire négocie un nouveau contrat qui sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Achat de matériel : renouvellement de la tondeuse

Monsieur le Maire explique à son Conseil qu'une commission s'est tenue afin d'étudier l'utilisation de deux tondeuses différentes, présentées par l'entreprise Val de Saône motoculture. La première est une tondeuse GRILLO FD900 frontale dont le devis s'élève à 20 200.00€ HT. La deuxième est une tondeuse autoportée frontale de type GRILLO FD1309 4WD dont le devis s'élève à 24 500€ HT.

Le Conseil étudie l'utilisation qu'auront les agents de cette tondeuse,

DECIDE d'accepter le devis VS0000011/M de l'entreprise VMS sis RD 933 ZA En Biolère 01190 OZAN pour la tondeuse Grillo FD900 pour un montant de 20 200.00 HT soit 24 240.00 TTC.

DECIDE d'accepter l'offre de reprise de l'ancienne tondeuse par l'entreprise VSM pour un montant de 3000€ TTC

CHARGE Monsieur le Maire de la suite du dossier.

Urbanisme

Dossiers en cours

2 Déclarations préalables ont reçu un avis favorable

- DP00110220D0011 – GONNET Christian – A966 - Piscine

- DP00110220D0012 – ADELE Cedric – A1180 – Grillage

Commission communauté de commune

Rapport du dernier conseil communautaire

Il n'y a pas eu de nouveau conseil. Le prochain conseil communautaire sera le 17 juillet 2020.

Commission PLUi et du Scot

La commission a eu lieu, l'avancement a été présentée mais il est nécessaire de faire une autre réunion de commission pour répondre aux questions de la communauté de communes. La prochaine réunion aura lieu le lundi 24 août 2020 à 20h30.

Commission communication, fêtes et cérémonies

Fête de Chevroux

Monsieur le Maire informe son Conseil que la fête de Chevroux est toujours en suspens, et que de ce fait l'organisation s'envisage tout doucement et qu'il n'y a pas eu de grandes avancées depuis la dernière fois. La décision sera prise le 4 Aout lors d'une réunion avec le comité des fêtes.

Questions diverses

CR activité opérationnelle Pompier 2019 + courrier SDIS

Monsieur le Maire informe son Conseil que le SDIS va venir présenter le nouveau système d'alerte, les missions effectuées par les pompiers de Chevroux, les missions autorisées en fonction du contexte.

Monsieur le Maire présente à son Conseil un courrier du SDIS informant que pendant la période de confinement les sapeurs-pompiers des corps communaux n'étaient plus autorisés à intervenir sur les secours à la personne excepté en cas de détresse vitale. Leur activité a pu reprendre normalement depuis le 11 mai dernier.

Plan régional : Logement / femmes victimes de violence

Monsieur le Maire présente à son Conseil un courrier de la Région qui explique que le conseil régional a souhaité s'inscrire dans une démarche d'aides aux femmes et enfants victimes de violences intrafamiliales. Pour cela la région s'engage à subventionner la réfection de logement qui auront pour but de recevoir ce public.

Information bibliothèque

Une adjointe du Maire informe le conseil que la bibliothèque n'a pas réouvert dans le contexte sanitaire actuel. Les bénévoles organisent quand même des permanences pour le retour des livres. La bibliothèque sera complètement fermée fin juillet et août.

Information Arabesque

Monsieur le Maire informe que l'association de l'Arabesque continue son activité à la rentrée et cet été. Un planning est disponible en mairie ou sur internet pour le mois de juillet ainsi que pour la rentrée de septembre.

Courriers divers

Monsieur le Maire présente un courrier du Conseil départemental de fleurissement qui, en raison du contexte sanitaire, a décidé de ne pas organiser de concours départemental de fleurissement en 2020. Il présente un courrier du sénateur, Monsieur Patrick CHAIZE, un courrier de la préfecture de l'Ain (Monsieur Arnaud COCHET et Monsieur Philippe BEUZELIN), un courrier du département (Monsieur Guy BILLOUDET et Madame Valérie GUYON), un courrier du président du Conseil départemental de l'Ain, Monsieur Jean DEGUERRY qui présentent leurs félicitation pour la réélection du Maire de Chevroux, Monsieur Dominique SAVOT, ainsi que leurs félicitations à tous les conseillers élus et leur souhaite un bon mandat.